

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025 à 19 H 30

Convocation
du 04/07/2025

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : - 13
Quorum : ----- 07
Présents : --- 10

Absents : ----- 03
Pouvoirs : ----- 00
Votants : ----- 10

VOTE

Pour : ----- 10
Contre : ----- 00
Abstentions : -- 00

L'an deux mille vingt-cinq le huit juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ NOEL Ruta / PROFFIT Thierry / THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / MASSON Thibault / SANDRAL Linda

Pouvoirs : NEANT

Secrétaire de séance : Serge LEYDIER

Santé

OBJET : Approbation de la convention d'entente intercommunale avec Bons-en-Chablais pour l'antenne du centre de Santé

Vu les articles L.5221-1 du CGCT et suivants,

**Délibération
N°2025-33**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-10 du 14 mars 2023 validant le projet de centre de santé de Bons-en-Chablais avec une antenne à Cervens,

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : **15 JUIL. 2025**

Reçue en Préfecture

Le : **15 JUIL. 2025**

Mise en ligne sur le site
de la commune

Le : **15 JUIL. 2025**

Gil THOMAS, Maire

Vu la délibération n°2024-34 du 10 septembre 2024 validant une première version de convention entre les deux communes et désignant les membres de l'entente intercommunale pour Cervens,

Le Maire précise qu'il convient d'approuver une version finalisée de la convention de mise en place d'une entente intercommunale entre la commune de Cervens et la commune de Bons-en-Chablais. Cette convention précise notamment les modalités de fonctionnement de l'entente intercommunale, les conditions de mise en œuvre des consultations des médecins à l'antenne du Centre de Santé de Cervens et les modalités financières.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- ⇒ **APPROUVE** la convention d'entente intercommunale avec Bons-en-Chablais dans le cadre de la mise en place de l'antenne du Centre de Santé à Cervens (ci annexée)
- ⇒ **CHARGE** le Maire de signer ladite convention et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

Le secrétaire
Serge LEYDIER

